

Paris, le 6 février 2020

Non à l'idée sénatoriale d'un conventionnement sélectif !

Les Spécialistes CSMF ont pris acte qu'une fois encore, la Commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable du Sénat relançait l'idée d'un conventionnement sélectif des médecins libéraux afin de lutter contre les déserts médicaux.

Les Spécialistes CSMF s'insurgent contre cette proposition autoritaire qui n'aura pour conséquence que de décourager les jeunes médecins à s'installer.

Les Spécialistes CSMF s'étonnent que les sénateurs préconisent d'évaluer à horizon deux ans, un dispositif qui imposerait aux étudiants en médecine la réalisation de stages d'un semestre en autonomie supervisée "en priorité" dans les zones sous dotées au cours de la dernière année du 3^{ème} cycle de médecine. Nous apportons notre total soutien à l'hostilité des représentants des internes et des jeunes médecins sur cette mesure qui nuirait à leur formation mais également à la qualité des soins. Nous ne pouvons pas confondre ce qui relève des études médicales de ce qui relève de l'exercice professionnel.

Les Spécialistes CSMF en appellent en revanche à recouvrer une parfaite confiance avec les médecins spécialistes libéraux en leur donnant les moyens de mieux mailler le territoire par un zonage spécifique aux médecins spécialistes et par un encouragement clair à la création d'équipes de soins spécialisées. Ces dernières pourront ensuite contractualiser avec une ou plusieurs Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) assurant ainsi une meilleure offre de soins.

Les Spécialistes CSMF sont déterminés à travailler de concert avec l'Assurance Maladie et le Ministère pour améliorer l'offre de soins, la qualité et la pertinence des soins dans un climat apaisé par des mesures incitatives clairement identifiées.

Dr Franck DEVULDER
Président Les Spécialistes CSMF
06 14 09 64 56

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [You Tube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.